

Thourotte, le 06 juillet 2022

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 4 JUILLET 2022 A 18H00**

ETAIENT PRESENTS : MM. CARVALHO, VAN ROEKEGHEM, BONNARD, LETOFFE, TASSIN, PASTOT, Mmes DRELA, MONFORT, PIHAN GAUMET, VANDENBROM, FRETE, FONTAINE, GRANDJEAN, MM JOLY, RICARD, CUELLE, SERVAIS (arrivé à 18h51) , DROUET, BONNETON, LEFEVRE, DERE, Mmes BACONNAIS, VANPEVENAGE.

ETAIENT REPRESENTES Madame BALITOUT qui avait donné pouvoir à Madame FRETE, Monsieur DAMIEN qui avait donné pouvoir à Monsieur CUELLE, Madame DACQUIN qui avait donné pouvoir à Monsieur DROUET, Monsieur BOURDON qui avait donné pouvoir à Madame BACONNAIS, Monsieur POTET qui avait donné pouvoir Madame DRELA, Monsieur BEURDELEY qui avait donné pouvoir à Monsieur TASSIN.

ABSENTS : Messieurs PIAR, IBRAN, Madame DAUMAS.

ASSISTAIENT A LA SEANCE : M. DE SMET, Directeur Général ; Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal ;

SECRETAIRE DE SEANCE: Monsieur RICARD Jean Marie.

Au titre du Tourisme, le Conseil Communautaire a adopté :

- o Le règlement du jeu « concours photos » 14/18 et le montant des lots versés sous la forme de bons d'achats et de bons cadeaux pour des valeurs estimées pour chacune des 5 catégories à :
1er : 600€, 2ème : 300€, 3ème : 150€, 4ème : 50€,
- o La dotation de lots pour la participation de la cité des bateliers au village estival du département de l'Oise à savoir :
 - 6 billets « chasse au trésor » valables pour personnes par billet, d'une valeur unitaire de 19.00 € TTC,
 - 25 billets adultes pour la visite de la Cité des Bateliers, d'une valeur unitaire de 6.00 € TTC,
 - 25 billets enfants pour la visite de la Cité des Bateliers, d'une valeur unitaire de 3.00 € TTC.

Au titre des Ressources Humaines, le Conseil Communautaire a décidé :

- o Le renouvellement de la convention de mise à disposition de l'archiviste de la mairie de Thourotte,
- o Le conventionnement pour le traitement des archives par l'archiviste de la CC2V pour les syndicats intercommunaux.

Au titre de l'aménagement du territoire, le Conseil Communautaire a décidé :

- o La signature d'une convention avec la SAO/ADTO pour les acquisitions foncières des carrières de Montigny à Machemont,
- o L'adhésion à l'ADIL,
- o La mise en place d'une Opération Programmée de l'Habitat et la sollicitation de subventions,
- o La sollicitation d'une subvention auprès de la Région pour la mise en œuvre d'une solution géothermie pour la future piscine intercommunale.

Le Conseil Communautaire a également :

- Renouvelé la convention avec le SMDO pour l'utilisation des déchetteries de la CC2V par les habitants de Carlepont

Le Président,



P. CARVALHO